



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux publics

Question orale n° 420

Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la précarité de la situation financière du CHI Eure-Seine-Evreux-Vernon. Lors de sa séance du 11 juin 2008, le conseil d'administration n'a pas souhaité avaliser le budget présenté qui faisait apparaître un déficit voisin de 7,5 millions d'euros pour un budget global de 170 millions d'euros dans lequel les charges de personnel sont de l'ordre de 66 %. La qualité de l'équipe de direction et de la CME et leur sens des responsabilités ne sauraient être mis en cause tant elles sont attachées à l'hôpital public et à l'intérêt général. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'un deuxième budget ramenant le déficit à 6 millions d'euros a été présenté et accepté par le conseil d'administration bien que le passage à la facturation T2A à 100 % en 2008 obère d'environ 2 millions les recettes de cet établissement dont les conséquences de la fusion des deux hôpitaux d'Evreux et Vernon n'ont probablement pas été appréciées à leur juste coût. De plus, la construction en cours du nouvel hôpital et la préparation des nouveaux bâtiments induisent d'inévitables coûts et surcoûts de fonctionnement. C'est pourquoi, il lui saurait gré de bien vouloir étudier dans quelles mesures le CHI Eure-Seine-Evreux-Vernon pourrait bénéficier d'une enveloppe financière complémentaire permettant à cet hôpital de référence départementale pour 390 000 personnes environ de remplir au mieux sa fonction de service public et de préparer dans les meilleures conditions le transfert vers le nouvel hôpital.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL EURE-SEINE-ÉVREUX-VERNON

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Nicolas, pour exposer sa question, n° 420, relative au financement du centre hospitalier intercommunal Eure-Seine-Évreux-Vernon.

M. Jean-Pierre Nicolas. Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire, je souhaitais attirer l'attention de la ministre de la santé sur la précarité de la situation financière du CHI Eure-Seine-Évreux-Vernon. Lors de sa séance du 11 juin 2008, le conseil d'administration n'a pas souhaité avaliser le budget présenté qui faisait apparaître un déficit de 7,5 millions d'euros pour un budget global de 170 millions d'euros dans lequel les charges de personnel représentent 66 %. La qualité de l'équipe de direction et de la CME et son sens des responsabilités ne sauraient être mis en cause tant le personnel est attaché à l'hôpital public et à l'intérêt général.

C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'un second budget ramenant le déficit à 6 millions d'euros a été présenté et accepté par le conseil d'administration, bien que le passage à la facturation T2A à 100 % en 2008 obère d'environ 2 millions d'euros les recettes de cet établissement, les conséquences de la fusion des hôpitaux d'Évreux et Vernon n'ayant probablement pas été appréciées à leur juste coût. De plus, la construction en cours du nouvel hôpital et la préparation des nouveaux bâtiments induisent d'inévitables coûts et surcoûts de fonctionnement.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, je vous saurais gré de bien vouloir faire étudier dans quelle mesure le CHI Eure-Seine-Évreux-Vernon pourrait bénéficier d'une enveloppe financière complémentaire permettant à cet établissement de référence départementale pour quelque 390 000

personnes de remplir au mieux sa fonction de service public et de préparer dans les meilleures conditions le transfert vers le nouvel hôpital.

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, vous avez bien voulu appeler l'attention de ma collègue Roselyne Bachelot sur la situation financière du centre hospitalier intercommunal d'Eure-Seine.

Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de Mme la ministre de la santé, retenue par une importante réunion avec le Président de la République. Mme Bachelot m'a toutefois chargé de répondre à votre question, liée, vous en conviendrez, à l'aménagement du territoire, dont je suis chargé au sein du Gouvernement.

L'établissement que vous évoquez, composé de deux sites, Évreux et Vernon, connaît de sérieuses difficultés financières. Il faut en premier lieu souligner que le déficit de 2007 a été ramené à 2,8 millions d'euros grâce à un accompagnement de 2,1 millions d'euros accordé par l'agence régionale de l'hospitalisation de Haute-Normandie. Le budget de l'exercice 2008, approuvé avec un déficit de 6 millions d'euros, pourrait se traduire par un déséquilibre de 7,5 millions d'euros. Cette évolution défavorable exige que soit mis en oeuvre très rapidement un approfondissement des mesures de redressement.

Le centre hospitalier intercommunal Eure-Seine se trouve en effet aujourd'hui confronté à des enjeux majeurs. Parmi ceux-ci, figure la construction du nouvel hôpital d'Évreux en 2010, qui sera une composante du centre hospitalier.

Dans l'immédiat, une aide de 5 millions d'euros a été attribuée à l'établissement à titre exceptionnel. L'ARH a également attribué, à titre de provision, une enveloppe de 500 000 euros pour la couverture d'une partie des frais de déménagement vers le nouvel hôpital. Comme vous pouvez le constater, le centre hospitalier intercommunal Eure-Seine bénéficie d'un accompagnement financier significatif.

Cependant, cet accompagnement ne peut être que la contrepartie de mesures d'adaptation indispensables qui doivent être mises en oeuvre très rapidement, notamment dans le but de définir les modalités de la complémentarité et des mutualisations possibles, notamment médicales, entre les deux sites du centre hospitalier intercommunal. À cette condition d'amélioration de l'efficacité médico-économique, le centre hospitalier intercommunal Eure-Seine sera en mesure de répondre aux enjeux majeurs de l'installation dans les bâtiments du nouvel hôpital.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Nicolas.

M. Jean-Pierre Nicolas. J'ai bien noté que le Gouvernement reconnaissait l'existence des difficultés financières de cet établissement et la nécessité de prendre des mesures rapides pour éviter la poursuite de cette évolution défavorable. Je note également avec satisfaction qu'une enveloppe complémentaire de 5 millions d'euros a été attribuée et que l'ARH contribuera aussi pour 500 000 euros.

Conformément à ce que m'avait affirmé Mme la ministre de la santé, il est nécessaire de trouver, localement, des contreparties à la mise en place de cet effort complémentaire. Je puis vous assurer que tant la direction que l'équipe médicale recherchent en permanence ces contreparties de manière à alléger les coûts et à obtenir une complémentarité certaine avec d'autres établissements pour assurer globalement, dans l'ensemble du département et même au-delà, un service de qualité donné par les meilleurs professionnels possibles.

Rien ne servirait d'avoir un hôpital flambant neuf, s'il ne disposait pas des moyens pour fonctionner au service de l'intérêt général et pour le bien-être des patients. J'ai bien noté l'effort entrepris par le Gouvernement et la nécessité de trouver localement des contreparties. Les deux parties ont toute ma confiance pour que l'intérêt général soit parfaitement respecté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 420

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10295

Réponse publiée le : 3 décembre 2008, page 8015

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 décembre 2008